

Le vingt sept septembre deux mille treize à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Maurice BERCHU, Céline BONNET, Robert BOSSY, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS (arrivé à 19h30), François CHAUVIN, Eliane COSTE, Jean-Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean-Yves ESCOFFIER, Geneviève FAVERJON, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean-Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean-Pierre VALETTE, Marianne VERGNE, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires, Messieurs Guillaume COMBES, Philippe SOUTEYRAT en qualité de délégués suppléants

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Cécile CHENEVIER, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Sébastien COSTE, Christophe FRANCOIS, Jean-François JULLIAT, Valérie LEGENDARME, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Lylïan QUOINON, Michel ROUX, Michèle VAURE,

Pouvoirs et représentation

Muriel BONIJOLY avait donné pouvoir à Simon PLENET
Yves BOULANGER avait donné pouvoir à Jean-Marie DESLOGES
Aïda BOYER avait donné pouvoir à François CHAUVIN
Cécile CHENEVIER avait donné pouvoir à Thomas TOULARASTEL
Sébastien COSTE avait donné pouvoir à Alain THOMAS
Christophe FRANCOIS avait donné pouvoir à Antoinette SCHERER
Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
Edith MANTELIN avait donné pouvoir à Olivier DUSSOPT
Lylïan QUOINON avait donné pouvoir à Danielle MAGAND

Alain ARCHIER était représenté par Philippe SOUTEYRAT
Michel ROUX était représenté par Guillaume COMBES

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BERCHU

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 20 septembre 2013

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants
Présents : 40 titulaires et 2 suppléants

Pouvoirs : 9

Votants : 51

2013.176 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 JUIN 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le procès verbal de la séance du 27 juin 2013,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 177 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COCOBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'activité de la COCOBA pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013,

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre aux maires des communes membres de la communauté,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 178- RÉVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'amendement proposé par Alain THOMAS comme suit :

« A-3. Aménagement numérique du territoire

Sont d'intérêt communautaire :

- *l'établissement, l'exploitation directe ou en délégation, et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi, et les prestations nécessaires pour cela,*
- *la participation au Syndicat Mixte des Inforoutes,*
- *la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). »*

APPROUVE le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération, DEMANDE à Monsieur le Président de notifier la présente délibération, dûment exécutoire, et assortie du projet de modification des statuts, aux Maires de chacune des communes membres, qui en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales disposeront d'un délai de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de communes,

DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter Monsieur le Préfet, aux fins que celui-ci prononce, par arrêté, au vu des délibérations à intervenir des conseils municipaux, la modification des statuts de la Communauté de communes du Bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.179 - TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

DEMANDE à Monsieur le Président de notifier la présente délibération, dûment exécutoire, aux Maires de chacune des communes membres, qui en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales disposeront d'un délai de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur cette transformation de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération,

DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter Monsieur le Préfet, aux fins que celui-ci prononce, par arrêté, au vu des délibérations à intervenir des conseils municipaux, la transformation de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.180 - MOTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NORD DRÔME ARDÈCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le texte de motion ci-dessus exposé,
DIT que la présente motion sera transmise à :
Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Monsieur le Préfet de l'Ardèche,
Monsieur Yves CHASTAN – Sénateur de l'Ardèche,
Monsieur Michel TESTON – Sénateur de l'Ardèche,
Monsieur Olivier DUSSOPT – Député de l'Ardèche,
Monsieur Hervé SAULIGNAC - Président du Conseil Général de l'Ardèche,

Mesdames et Messieurs les Maires de l'Ardèche à l'occasion du Congrès des Maires de l'Ardèche.

Une copie sera également adressée à :

Monsieur le Président de la Communauté de communes « Les deux rives »,
Monsieur le Président de la Communauté de communes de « la Galaure »,
Monsieur le Président de la Communauté de communes « Les Quatre Collines »,
Monsieur le Président de la Communauté de communes « Rhône-Valloire »,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles.

2013.181 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir recueilli l'avis du comité technique paritaire

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE,

- de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation annuelle de 56,94 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

DÉCIDE en outre :

- de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation annuelle de 56,94 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

Dans les deux cas, la participation sera versée directement à l'agent et ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

AUTORISE Monsieur le président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2013.182 - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire modifié, annexé à la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

2013.183 - PARC DE LA LOMBARDIERE - DIVISION DE LA PARCELLE AH 3 ET CESSIION DE LA NOUVELLE PARCELLE AU CIAS DU BASSIN D'ANNONAY A L'EURO SYMBOLIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL EHPAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la division de la parcelle AH 3 pour permettre la construction du nouvel EHPAD par le CIAS du bassin d'Annonay,
APPROUVE la cession de la nouvelle parcelle cadastrée d'une superficie de 8 500 m² au prix de l'Euro symbolique (1 €) au profit du CIAS du bassin d'Annonay,
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 184 - PIG ÉNERGIE - INSALUBRITÉ : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SMAV ET MODIFICATION DU MONTANT DES AIDES AUX PROPRIETAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'animation du PIG Energie/insalubrité,
APPROUVE l'augmentation de la participation au Syndicat Mixte Ardèche Verte pour l'animation du PIG à compter de la deuxième année (sept. 2013-sept. 2014) et pour les trois années suivantes pour un montant de 14 516 € par an,
APPROUVE la modification du montant des primes allouées aux propriétaires occupants et l'allocation d'une prime de 300€ pour la réalisation de travaux permettant un gain énergétique supérieur à 25%, et de 600€ pour la réalisation de travaux permettant un gain énergétique supérieur à 50%
AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant,
CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.185 - RÈGLEMENT DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE SUR L'ACTION 4 DU PLH (AIDE A LA RÉALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du règlement de l'aide communautaire à la réalisation de logements sociaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le présent règlement et à le diffuser auprès des bailleurs sociaux,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.186 – ACQUISITION DES BATIMENTS DES ABATTOIRS A LA COMMUNE D'ANNONAY A L'EURO SYMBOLIQUE – PARCELLES AS 81 ET 82

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition de ce bien à la commune d'Annonay moyennant un Euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.187 – SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SEAA POUR L'EXPLOITATION DES ABATTOIRS D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

VALIDE le projet de bail emphytéotique à intervenir avec la SEAA ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, et notamment le bail emphytéotique à intervenir avec la SEAA,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.188 - SITE VIDALON- SECTEUR DIT « PUPIL » - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'EUROPE ET DE LA REGION RHONE-ALPES POUR LA DEMOLITION DE FRICHES INDUSTRIELLES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Eric PLAGNAT, François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Christian ARCHIER)

APPROUVE le montage financier de l'opération tel que présenté ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Europe pour un montant de 97 047 € au titre du programme FEDER 2007-2013,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour un montant de 97 047 €,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 189 - AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SARL « AU P'TIT BONHEUR » À VANOSC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer une aide de 2 500 € maximum à la boulangerie « Au p'tit bonheur » à Vanosc pour des investissements permettant l'amélioration du commerce, APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.190- AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ (Olivier DUSSOPT, Gérard HEYRAUD, Laurent LACROIX ne prennent pas part au vote)

APPROUVE les termes de la présente délibération,

PROPOSE d'accorder une aide à l'investissement aux entreprises, conformément au tableau de la présente délibération, pour un montant total de 8 000 €,

ENTREPRISE	COMMUNE	ACTIVITE	NATURE INVESTISSEMENTS	MONTANT HT INVESTISSEMENTS	MONTANT DE L'AIDE PROPOSEE
LEZARD DES CHOIX HEYRAUD Sylvain	ROIFFIEUX	TRAVAUX EN HAUTEUR ET ACCES DIFFICILES	EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	1 294,40 €	1 000,00 €
BRIN DE CHARME MOINE Catherine	ANNONAY	LINGERIE	TRAVAUX ACCESSIBILITE	2 394,00 €	1 000,00 €
BOULANGERIE CHALEAT CHALEAT Sébastien	SAINT-CYR	BOULANGERIE	BATTEUR ARMOIRE REFRIGEREE	1 684,00 €	1 000,00€
CAFE DU MIDI GAUZE Sébastien	ANNONAY	BAR - SNACK	MOBILIER ET MATERIEL TERRASSE	9 126,28 €	1 000,00 €
BIONACELLE DE RONNE Patrick	ANNONAY	BIOCOOP	REFECTION SALLE AU DESSUS MAGASIN	9 191,00 €	1 000,00 €
PARFUMERIE NOCIBE GOUDARD Rachel	ANNONAY	PARFUMERIE ESTHETIQUE	LUMINAIRES	2 881,81 €	1 000,00 €
CHEZ HERVE LACROIX Marie	ANNONAY	PIZZERIA	MOBILIER TERRASSE	1 434,30 €	1 000,00 €
DEUME SERVICES MUNOZ Richard	ANNONAY	SERRURERIE	AMENAGEMENT VEHICULE - MATERIEL ET OUTILLAGE	3 496,10 €	1 000,00 €
TOTAL					8 000,00 €

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

2013.191 - TRANCHE 3 OPERATION RURALE COLLECTIVE 2009-2010 - ACTION N°4 : REGULARISATION DU REGLEMENT A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE (CCIT) D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution de la subvention CDPRA de l'action n°4 « Démarche Qualité TPE, commerces, services » à la CCIT, pour un montant de 4 902 €, dans le cadre de la tranche 3 de l'Opération Rurale Collective 2010,
CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.192 - AIRE DE CAMPING-CARS DE VANOSC : APPROBATION DU PROCES VERBAL ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE VANOSC AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY D'UNE PARTIE DES PARCELLES N°856 ET 1615 SECTION B

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le procès-verbal et la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay est chargé, pour ce qui le concerne, de procéder aux opérations comptables utiles à cette mise à disposition.

2013.193 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 – SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du rapport d'activité 2012 du Syndicat des Trois Rivières,

2013.194 - ATTRIBUTION MARCHÉ – DIAGNOSTICS ET ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres,
AUTORISE Monsieur le Président à conclure et à signer le marché suivant avec les entreprises retenues et toutes les pièces s'y rapportant :

- LOT 1 : Société NALDEO pour un montant prévisionnel de 183 770,00 € HT ;
- LOT 2 : Société NALDEO pour un montant prévisionnel de 83 630,00 € HT ;

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 195 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 DU SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ARDÈCHE DRÔME (SYTRAD)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du rapport d'activité 2012 du SYTRAD.

2013.196 - EXONÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ (Christian ARCHIER ne prend pas part au vote)

APPROUVE l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les contribuables dont la liste est annexée à la présente délibération,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.197 - TRAVAUX D'ISOLATION ET AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT ANNEXE A LA LOMBARDIERE EXISTANT EN BUREAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013 »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ :

ADOpte le programme de travaux d'isolation du bâtiment existant en vue de faire des bureaux et aménagements annexes,
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet « développement durable 2013 »
CHARGE Monsieur le Président, ou à défaut l'un de ses Vice-Présidents, à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de la présente délibération.

2013. 198 - FETE DE LA SCIENCE 2013 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE ARDÈCHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la demande de subvention auprès du Syndicat Mixte de l'Ardèche verte,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.199 - RENOVATION DU SOL SPORTIF DE LA HALLE GUY LACHAUD DE DEOMAS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCTROI DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AVEC LA COMMUNE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la Commune d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à accepter la subvention de 30.000,00€ versée par la Commune d'Annonay, représentant 30% du montant estimé de la dépense (100.000,00€ TTC),

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

La séance est levée à 20h45

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean Claude TOURNAYRE



Affiché le **30 SEP. 2013** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

